

Secteur Afrique
Affaire suivie par : Toufik ROUBI
toufik.rouibi@diplomatie.gouv.fr

Paris, le - 5 JAN. 2021

A

Monsieur Alain AHOZI
La Farandole internationale
Abidjan - Côte d'Ivoire

Monsieur le Chef d'établissement,

Vous avez déposé pour votre établissement une demande d'aide dans le cadre de la phase 2 du plan d'urgence. Votre demande a été étudiée par les services centraux de l'AEFE et validée au cours de la commission du 7 décembre 2020.

Cette dernière a prononcé un avis favorable concernant votre établissement en attribuant la somme totale de 22 385 €. Ce montant représente une participation financière maximale de 50% du coût des actions retenues.

Conformément au dispositif arrêté par le conseil d'administration de l'Agence, ce taux est calculé en fonction du pourcentage de perte d'effectifs totale des niveaux homologués constatée lors l'enquête annuelle.

Les actions en faveur de la relance de l'activité sont prises en compte à partir d'une baisse constatée supérieure à 5% des effectifs des niveaux homologués.

Cette subvention est une contribution financière à la réalisation des actions que l'établissement s'est engagé à mettre en œuvre sous sa responsabilité. L'attention de l'établissement est appelée sur le **cofinancement** qu'il s'est engagé à apporter pour la réussite de ces actions et qu'il devra justifier au moment du compte rendu d'utilisation de la subvention. A défaut, l'Agence pourra lui demander le reversement partiel ou total de la subvention attribuée.

Je vous invite à informer la communauté scolaire de l'aide apportée par l'Agence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chef d'établissement, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur de l'AEFE
et par délégation
la secrétaire générale adjointe

Clotilde FAYET

Le Directeur général,

Olivier BROCHET

LE DIRECTEUR

Paris, Le

4 / MAI 2021

A
Madame Nicole AHOZI
Présidente de l'organisme gestionnaire

Copie à
Monsieur ALAIN AHOZI
Chef d'établissement
La Farandole internationale
Abidjan - Côte d'Ivoire

Madame,

Vous aviez sollicité fin 2019 auprès de l'AEFE une subvention dans le cadre du projet de sécurisation de votre établissement.

L'Agence a malheureusement été contrainte en mars 2020 de surseoir à statuer sur votre demande en raison de la crise sanitaire mondiale ayant impacté l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger. Pour autant, les objectifs fixés par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger demeurent la feuille de route de l'AEFE pour les prochaines années et nous avons repris dès que cela a été possible l'examen des demandes de subvention qui nous étaient parvenues.

Aujourd'hui, l'Agence disposant d'une plus grande visibilité et de crédits supplémentaires attribués à la demande du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle a décidé de soutenir votre projet qui s'inscrit pleinement dans le cadre de sa sécurisation, à hauteur de 66 068 €.

Je vous rappelle que cela vous engage à justifier de l'emploi des fonds reçus selon les modalités que vous préciseront mes services. Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir informer la communauté scolaire de l'aide apportée par l'Agence.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'AEFE,


Olivier BROCHET